

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2017-10-14a-01306 Référence de la demande : n°2017-01306-011-001

Dénomination du projet : Carrière de roche massive - ouverture et extension- Mouthe (25)

**Demande d'autorisation environnementale - Date de mise à disposition : 04/09/2017**

Lieu des opérations : 25240 - Mouthe

Bénéficiaire : DAUNE Philippe - Société des carrières de l'Est

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Ce projet fait l'objet d'inventaires complets mettant en avant le principal enjeu en terme d'espèces protégées : le papillon Parnassius apollo dit l'apollon.

Les autres espèces sont davantage communes et bien représentées localement qu'il s'agisse des oiseaux, mammifères, reptiles ou de la flore.

Les travaux concerneront un site de moins de 5 ha dont les 2/3 déjà en cours d'exploitation. Les milieux ne sont pas remarquables et constitués de prairies et boisements de bordure. Les cours d'eau sont inexistantes.

Les enjeux écologiques majeurs sont limités à l'impact sur la population de l'apollon qu'il faut compenser. Le Lézard des murailles, les passereaux nicheurs communs, les chiroptères non reproducteurs n'auront pas leurs populations affectées significativement par ces travaux.

La séquence E-R-C est correctement abordée.

La mesure compensatoire concerne logiquement l'apollon et son aire de reproduction par une gestion par un agriculteur suivant un cahier des charges précis mais sans durée de vie.

**C'est pourquoi un avis favorable est apporté à cette demande de dérogation aux conditions suivantes :**

- la mesure compensatoire doit concerner la gestion de toute la parcelle d'une superficie de 3,2 ha et non pas la seule zone de reproduction de l'apollon ;
- sa gestion doit durer le temps de l'exploitation de la carrière, soit 15 ans ;
- un suivi scientifique du papillon protégé doit être poursuivi pendant le temps de l'exploitation de la carrière selon le timing préconisé par la DREAL.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : Michel Métais

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 19 décembre 2017

Signature :

